



Confirmation Eligibilité PEA PME

Sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, ENERGISME confirme son éligibilité (*) au PEA-PME pour 2023 conformément au Décret d'application n° 2014-283 du 4 mars 2014 relatif au plan d'épargne en actions (PEA) et au plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA-PME).

En conséquence, les actions de la société ENERGISME peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

() Les sociétés sont éligibles si d'une part leur effectif est inférieur à 5 000 personnes, et si d'autre part leur chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d'euros, ou leur total de bilan ne dépasse pas 2 000 millions d'euros.*

À PROPOS D'ENERGISME

La raison d'être d'Energisme est de permettre à chacun de tirer le meilleur de son énergie et de ses ressources en conciliant les données de consommations (électricité, gaz et eau) et un pilotage énergétique efficace.

La solution d'Energisme est distribuée également en marque blanche auprès de tous les acteurs, publics ou privés, confrontés aux enjeux de la performance énergétique en consolidant la data dans une interface unique, laquelle automatise les analyses et apporte des réponses sur mesure au pilotage de la performance énergétique.

Energisme (Code ISIN : FR0013399359/ Mnémonique : ALNRG) est cotée depuis juillet 2020 sur le marché Euronext Growth, éligible au PEA-PME et qualifiée BPI Entreprise innovante et BPI Excellence.

Plus d'informations sur : [Investisseurs - Energisme](#)

Contacts

ENERGISME

Thierry Chambon

investisseurs@energisme.com

Tel. +33 (1) 81 89 33 90

Relations presse

Julie Garry

jpapin@assetcom.fr

Port : 06 03 55 66 97

Relations investisseurs

Laurence Costes Rivoliér

lcostes@assetcom.fr

Port : 06 20 41 46 08

